



DEPARTEMENT  
de la  
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 11 avril 2023



REF : 2023 / 035

Nombre effectif et légal  
des Membres du Conseil  
Municipal :

23

Nombre des Membres en  
exercice :

22

Nombre des Membres  
présents à la séance :

20

Nombre des votants  
(présents + pouvoirs) :

22

*L'an deux mil vingt-trois, le 11 du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 07 avril 2023.*

**Présents** : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme MARQUELET - Mme HERAULT - M. MULLER - Mme FION - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. TAILLANDIER - M. VIALANEIX - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer*

**Absents excusés** :

*Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à Mme ROBERT  
Mme BRINGAND avait donné pouvoir à M. ROZE*

**Absents** : NEANT

*Mesdames HERAULT et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires qu'elles ont acceptées.*

**OBJET : FIXATION DU MONTANT DE L'EMPRUNT 2023**

Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour équilibrer le budget primitif 2023 de la ville, de réaliser un emprunt d'un montant de **1 400 000 €** pour les opérations d'investissement.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 20 voix POUR et 2 CONTRE (M. NEVEU et Mme PRATBERNON) :**

- Ⓢ **De fixer** à 1 400 000 € le montant de l'emprunt à inscrire au titre de l'exercice budgétaire 2023,
- Ⓢ **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser cet emprunt, dans la limite fixée ci-dessus, conformément à l'article L. 2122-22, du Code Général des Collectivités Territoriales, et à **signer** les actes nécessaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

